

RE P O N S E D E

Monsieur Marc DAUNIS
Maire de la commune de Valbonne

Le Maire
Conseiller Régional

Monsieur Bertrand SCHWERER
Chambre Régionale des Comptes de Provence
Alpes Côte d'Azur
17 rue de Pomègues
13295 MARSEILLE CEDEX 08

Objet : Réponse au rapport à fin d'observations définitives sur la gestion de la Commune de Valbonne.

Monsieur le Président,

Comme suite à votre courrier en date du 20 février 2007, et conformément aux dispositions des articles L241-11 et R.241-16 du Code des Juridictions Financières, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les éléments de réponse au rapport à fin d'observations définitives sur la gestion de la Commune de VALBONNE à compter de l'exercice 2000, arrêté par la Chambre Régionale des Comptes dans sa séance du 2 février 2007.

J'ai bien noté, ainsi que vous le mentionnez, qu'à ce stade de la procédure vous appelez mon « *attention sur le caractère confidentiel et non communicable de ce rapport* » et que la présente réponse n'engage que ma seule responsabilité.

Je tiens au préalable à souligner la qualité et la grande richesse des nombreux entretiens intervenus au cours de la procédure de contrôle entre votre conseiller, mes services et moi-même.

Le travail d'investigation accompli par votre conseiller a suscité un investissement important des services municipaux dans la recherche des éléments d'argumentation et de réponse aux questions posées. Il s'en est suivi une analyse fine et complète des secteurs étudiés, aboutissant à un rapport à la fois clair et fort utile pour la compréhension de notre gestion municipale.

Dans cet esprit, plus qu'une réponse, je souhaite pouvoir compléter l'approche effectuée par la Chambre Régionale des Comptes afin d'éclairer pleinement le Conseil Municipal et nos concitoyens au regard du caractère maintenant public du présent document.

J'observe tout d'abord et me réjouis de constater qu'aucune erreur de gestion n'a été relevée sur les trois thématiques principales retenues par votre organisme dans le cadre de son contrôle sur les exercices 2000 à 2005.

Ainsi, le rapport acte le respect des principes de gestion financière incombant à l'ordonnateur ainsi que la fiabilité des comptes.

Après avoir étudié la situation financière de la Commune et avant de conclure sur l'exercice du droit de préemption en notant que (page 13) « *la ville développe une politique du droit de préemption mesurée* », la Chambre Régionale des Comptes attire, à juste titre, notre attention sur la progression des charges de personnel.

Pour comprendre l'importance de la masse salariale et son évolution, il convient tout d'abord d'intégrer la spécificité de la commune de Valbonne.

Explosion démographique, éclatement géographique en trois pôles, jeunesse exceptionnelle de la population, mixité sociale et accueil de la 1^{ère} technopole d'Europe sur son territoire ont généré des besoins immédiats de services ou d'équipements et engendré des charges salariales importantes.

Dans ce contexte général, le rapport note (page 6), qu' « *entre 2000 et 2005 les charges de personnel ont augmenté de 31%* » et ne retient pas que (page 8) l'augmentation des charges de personnel sur la période examinée, « *quand bien même de nouveaux services auraient pu, selon le Maire, être apportés aux habitants de la Commune* », puisse être expliquée par la mise en place de l'ARTT et la faiblesse des transferts à la création de la CASA.

Il convient en effet d'analyser précisément les raisons de cette progression.

Dès 2001, la politique budgétaire pour le mandat en cours a été élaborée autour de trois axes majeurs :

- 1) Respecter et mettre en œuvre les engagements électoraux en matière d'augmentation des capacités d'accueil dans le domaine de la petite enfance, de maintien d'une solidarité inter-génération par un effort soutenu en direction de la jeunesse (6-25 ans), de développement fort en matière de sécurité des actions engagées (vidéo-protection, prévention accrue ...), de renforcement des services liés au cadre de vie (embellissement des espaces publics, fleurissement des quartiers, propreté ...), avec un service public renforcé, moderne et de proximité.
Cela s'est traduit, pour ne retenir que la période concernée, par notamment 9 créations de postes pour la petite enfance, 11 pour la sécurité, 11 pour les services techniques.
- 2) Intégrer l'impact sur nos recettes de l'intercommunalité tout en maintenant une pression fiscale communale stable.
Après avoir étudié cet impact, la Chambre Régionale des Comptes conclue en notant que (page 7) « *les taux d'imposition votés par le conseil municipal démontrent la modération de l'assemblée délibérante. En effet, que ce soit pour la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti, les taux sont, pour chacun de ces impôts locaux, inférieurs aux taux nationaux et régionaux.* »
Elle aurait pu par ailleurs ajouter que les deux engagements majeurs de l'équipe municipale élue en 2001 en matière d'équipements, à savoir la médiathèque et le centre nautique, déclarés d'intérêt communautaire, seront réalisés et gérés par la CASA, allégeant d'autant les finances communales en investissement et en fonctionnement.



- 3) Maîtriser les dépenses par le désendettement et la stabilisation des charges.
- Dans son chapitre sur l'endettement de la Commune, la Chambre Régionale des Comptes relève que (page 5) «L'encours de la dette rapporté à la population qui était de 2 163 euros par habitant en 2000 est passé à 1 723 euros en 2004, puis 1 250 euros en 2005. »
- Par ailleurs, la Chambre Régionale des Comptes constate que (page 6) « *Entre 2000 et 2005, (...) les charges à caractère général (...) s'accroissent de 6% (...)* ».

Afin d'assumer nos engagements électoraux (cf. supra), d'intégrer les négociations conduites au cours des mandats précédent et présent avec les représentants du personnel (Protocole d'Accord et Aménagement Réduction du Temps de Travail) et, enfin, D'honorer les politiques contractuelles en cours, il a été décidé de « lisser » sur les années 2002-2006 l'impact de la maîtrise de la masse salariale pour obtenir une progression de celle-ci inférieure au GVT pour le Compte Administratif (CA) 2006.

Ainsi, les charges de personnels sont passées de 12 807 697 euros en 2002 à 14 508 386 euros en 2006, soit une hausse de 13,28% sur la période et une moyenne annuelle inférieure au taux de 3% de GVT pouvant être retenu pour notre Commune.

A cet égard, les dépenses de personnel inscrites au budget primitif 2007 augmentent de 1,5% par rapport au CA 2006, soit une diminution de 1,5% hors prise en compte du GVT.

Ces résultats ont été obtenus en intégrant par ailleurs un dialogue social ambitieux avec les représentants du personnel contribuant à l'amélioration du service public, au maintien d'une motivation du personnel et à la diminution de l'emploi dit précaire en « dessinant » l'ossature de l'organisation municipale autour d'emploi de titulaires.

Cette amélioration du service public fut un des enjeux de la négociation de l'ARTT avec un accord des partenaires pour anticiper ou décaler les recrutements nécessaires.

D'autre part, ainsi que le relève la Chambre Régionale des Comptes, (page 10) « *Entre 2001 2004, le montant total des indemnités est passé de 1 019 643,47 euros à 1 413 489,50 euros, soit 39% d'augmentation en quatre ans.* », reprenant (page 11) que « *le maire de la commune de Valbonne répond que l'augmentation de 39% du montant des indemnités entre 2001 et 2004 correspond à la structuration et au développement de la politique salariale de la collectivité.* », permettant entre autres de prendre en compte l'implication des personnels.

Concernant l'absentéisme, la Chambre Régionale des Comptes indique que (page 9) « *les chiffres produits par la société d'assurance de la Commune montrent que le coût moyen de l'absence d'un agent serait de 1 468 euros. Au plan national, en 2002, le coût moyen d'un arrêt de maladie était de 1 125 euros.* »

Il paraît délicat de comparer un coût moyen de 1 468 euros en 2004 à un coût de 1 125 euros au plan national en 2002, d'autant plus qu'une étude récente de DEXIA constate que le coût moyen des absences pour raison de santé est passé en 8 ans de 1 534 à 2 009 euros.

Enfin, la Chambre Régionale des Comptes relève que (page 8) « au 31 décembre 2004, selon de compte administratif, l'effectif total des agents permanents est de 442 agents, dont 132 agents non titulaires, 30% de l'effectif total ».

L'engagement de la collectivité sur de nombreux dispositifs partenariaux, tels que le Projet Educatif Local, par essence conjoncturels ou expérimentaux, nécessitait un recours important à des personnels contractuels afin d'éviter par ailleurs une rigidité dangereuse sur le moyen et le long termes pour les finances communales.

Afin de disposer d'outils d'aide à la décision en la matière et d'éléments de dialogue participatif avec la population, l'autorité territoriale a souhaité procéder à une évaluation des politiques publiques conduites par l'équipe municipale. Cela a concerné plus précisément en 2006, le secteur jeunesse qui, avec l'éducation, représente plus du quart des dépenses de personnel.

En conclusion, il me paraît utile de relever le jugement que vous portez sur la situation financière de la commune de Valbonne en page 3.

« La situation financière de la Commune est bonne. Dégageant une capacité d'autofinancement lui permettant de prendre en charge le remboursement de ses emprunts, elle dispose d'un excédent suffisant pour assurer la prise en charge de ses équipements sans appel à l'emprunt. Elle dispose d'un bon ratio de couverture des emprunts en cours, puisque deux années d'autofinancement suffisent à en assurer le financement. Elle dispose enfin de recettes fiscales importantes, alors que les taux des impôts prélevés sont modérés au regard des taux nationaux et régionaux, et que d'importantes marges de manœuvre restent à sa disposition dans ce domaine. »

En vous renouvelant mes remerciements pour la qualité de nos échanges tout au long de la procédure, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

Conseiller Régional




Marc DAUNIS